

Bagarre et ITT, porté pleinte pour diffamation ?

Par Visiteur, le 18/03/2007 à 18:33

Lors d'une bagarre j'ai bléssé une personne. Cette personne a porter plainte contre moi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné une ITT inférieur à 8 jours. Néanmoins, cette personne prétend que je l'ai frappé à l'aide d'un bout de bois or ce n'est pas le cas. Est-ce utile que je porte plainte pour diffamation contre cette personne bien que lors de ma déposition j'ai précisé aux policiers que je n'ai pas frappé cette personne à l'aide du bout de bois?

Par jlg_old, le 02/04/2007 à 11:13

Bonjour,

Le fait que cette personne vous accuse dans une plainte pénale de l'avoir frappée avec un baton ne saurait jutifier une plainte pour diffamation.

Eventuellement, si le Tribunal prononce un non lieu ou une relaxe sur les faits qui ont motivé la plainte, vous pourrez envisager une action fondée non pas sur la diffamation mais sur la dénonciation calomnieuse.

Cdt